

Evolution des surfaces de prairies permanentes

Définition de l'indicateur

L'indicateur calcule l'évolution des surfaces de prairies permanentes à partir de 2000. Les prairies permanentes sont aussi dites surfaces toujours en herbe (STH). Elles comprennent les prairies semées de longue durée, les prairies naturelles, et les surfaces toujours en herbe peu productives (parcours, landes productives...) souvent occupées par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse.

Type d'indicateur

Indicateur d'état

Jeu d'indicateur existant

Portrait de territoire (MEEM / CGEDD / SOeS)

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne et départements

Objectifs et valeurs de référence

/

Sources de données

Statistique agricole annuelle (SAA)

Fournisseur de données

DRAAF

Fréquence d'actualisation

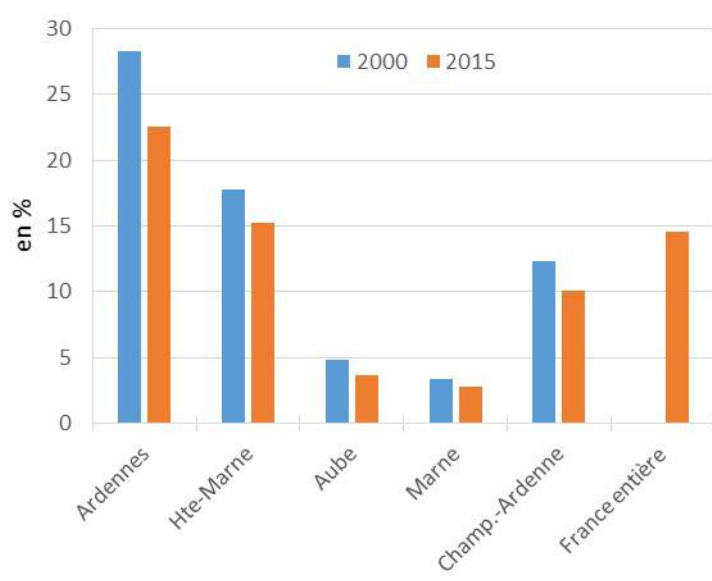
Tous les ans

Limites et précautions

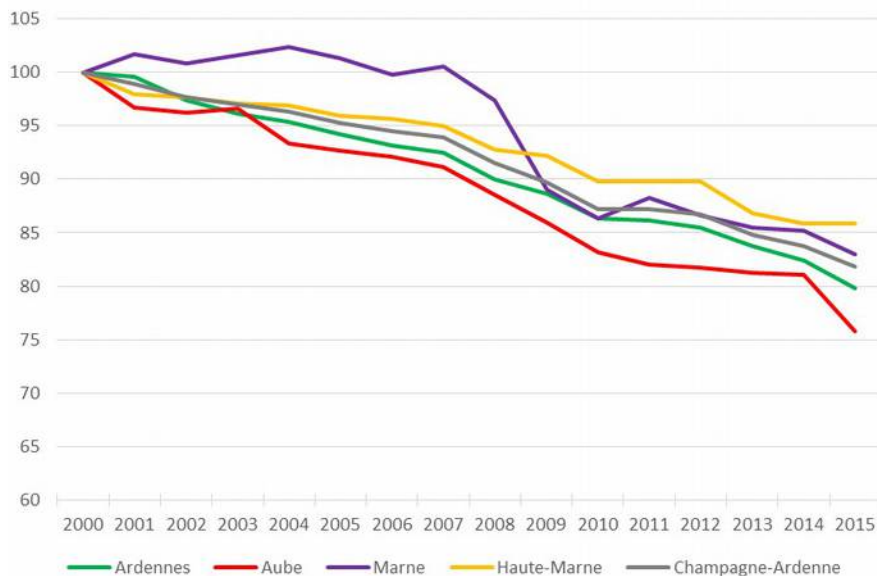
On s'intéresse ici à l'ensemble de la STH : la STH rattachée aux exploitations dont le siège est situé en Champagne-Ardenne, et la STH hors exploitations dont le critère de rattachement des terres est l'appartenance aux limites géographiques de l'entité administrative. Il peut s'agir de surfaces appartenant à des unités collectives qui les mettent à la disposition des exploitations hors statut du fermage (par exemple lopins de loisirs de non exploitants agricoles servant à nourrir des chevaux). Les valeurs ne peuvent être rapportées à la SAU, qui ne comprend dans la SAA que les surfaces des exploitations dont le siège est situé au sein de l'entité administrative, mais à la surface totale du territoire.

Indicateur

Part du territoire occupé par des prairies permanentes, en 2000 et 2015



Evolution des surfaces de prairies permanentes de 2000 à 2015, selon les territoires (indice, base 100)



En 2015, les prairies permanentes occupent 10 % de la surface de la Champagne-Ardenne, soit une moins grande représentation de ces milieux qu’à l’échelle de la France entière (14,6%). La couverture du territoire est très hétérogène suivant les départements, où elle varie de 22,6 % pour les Ardennes à 2,8 % dans la Marne.

Entre 2000 et 2015, les surfaces de prairies ont diminué de 18 % à l'échelle de la Champagne-Ardenne. L'Aube et les Ardennes subissent les plus fortes diminutions avec respectivement -24 % et -20 %. La diminution est moins forte en Haute-Marne (-14 %) et dans la Marne (-17%). Si la diminution des surfaces a été relativement régulière pour les deux départements herbagers, Ardennes et Haute-Marne, on observe pour la Marne et l'Aube un comportement plus singulier, avec dans les deux cas une rupture de rythme en 2008-2010, où la diminution des surfaces s'accélère, sans doute par anticipation du renforcement des contraintes réglementaires. Dans la Marne, cela fait suite à une période de relative stabilité entre 2000 et 2007. En revanche dans l'Aube, il s'agit d'une accentuation d'un phénomène qui déjà s'observe depuis 2000 comme dans les deux autres départements.